Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213502305-20260226-20260226_08-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département Ille et Vilaine

Arrondissement de Fougères

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Poilley

Compte rendu Séance du 26/02/2026

Date de la convocation	
19/02/2026	
Date d'affichage	
19/02/2026	
Nombre de membres	
Afférents	Présents
10	6
Vote	
A l'unanimité : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an 2026 le 26 février à 18 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, 2 rue du Pas au Loup, sous la présidence de Monsieur DEMAZEL Noël, Maire.

Présents : M. DEMAZEL Noël, Maire, M. COUSIN Edmond, M. CARAES Bertrand, Mme GERMAIN Jocelyne, Mme BANNIER Anne, Mme PAPAIL Marie-Cécile,

Excusé (s) : M. GUÉRIN Claude, M. ROBIDEL Anthony
M BARBEDETTE Gérard ayant donné procuration à M. M. CARAES Bertrand.

Absent : M GAUTIER Denis,

A été nommé(e) secrétaire : Mme GERMAIN Jocelyne

Réf :	20260226_08	**Délibération** Réhabilitation salle communale Consultation D'un Diagnostic amiante plomb parasitaires

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle communale, la Commune souhaite, préalablement au lancement du projet, réaliser un diagnostic amiante, plomb, parasitaires sur l'ensemble du complexe.

La date limite de réception des offres : Mercredi 25 février 2026 – 12h00

PRESTATAIRES CONSULTES

Prestataires consultés	Localisation
Arliane diagnostic immobilier	Rennes
FE DIAG	Val Couesnon
Bativisa	Fougères

OFFRES

Prestataires consultés	Offres
Arliane diagnostic immobilier	1 416,66 € HT
Bativisa	1 603,00 € HT
FE DIAG	1 208,00 € HT

ANALYSE DE L'OFFRE

1- Analyse de l'offre – Arliane

Diagnostic immobilier Prix de la prestation de base : 1 416,66 € HT
Le candidat prévoit un forfait de 10 prélèvements à 50,00 € HT pour l'amiante (prix inclus dans les 1 416,66 € HT).
Ce tarif est compris hors coût éventuel de prélèvement et d'analyse de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (coût unitaire pour une analyse en MOLP : 60 € TTC / 60 € TTC pour une analyse en MET)
Le devis détaille les coûts pour chaque prestation.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213502305-20260226-20260226_08-DE

2 - Analyse de l'offre – Bativisa

Prix de la prestation de base : 1 043,00 € HT + 560,00 € HT minimum de prélèvements soit 1 603,00 € HT.
Le devis détaille les coûts pour chaque prestation.
Le candidat estime entre 20 et 40 prélèvements à 28 € HT / unité pour la réalisation du diagnostic amiante soit un montant minimum de 560,00 € HT de prélèvements et un montant maximum de 1 120,00 € HT pour les prélèvements amiante (prix non inclus dans les 1 043,00 € HT)
Si des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante sont repérés, un prélèvement pourra être réalisé pour confirmer la présence ou l'absence d'amiante dans ce matériau. Le tarif d'un prélèvement est 48 € TTC.

3 - Analyse de l'offre - FE Diag

Prix de la prestation de base : 1 208,00 € HT Le devis détaille les coûts pour chaque prestation.
Le candidat prévoit 5 prélèvements amiante à 50,00 € HT (prix inclus dans les 1 208,00 € HT)
Le candidat propose une remise de 20% sur le montant global de son devis soit une remise de - 302,00 € HT.
Ce tarif est compris hors coût éventuel de prélèvement et d'analyse de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (coût unitaire pour une analyse en MOLP : 50 € pour une analyse en MET).
Les livrables sont mentionnés

CANDIDAT RETENU

Pour la mission de diagnostic amiante-plomb-parasitaires et au vu de l'analyse technique et financière, il est proposé de retenir la société FE Diag pour un montant de base de 1 208,00 € HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal et à l'unanimité des présents :

- **Décide de retenir le devis de la société FE Diag**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis**

Délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire – Noël DEMAZEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 03/03/2026

